



Musique En Plaine

Établissement d'enseignement artistique de la Communauté urbaine de Caen la mer
4 boulevard des Nations 14540 BOURGUEBUS

Je soussigné, Guillaume HUBERT, directeur de Musique en Plaine,

CERTIFIE, qu'en raison de son inscription en qualité d'élève à MEP, les déplacements de la personne ci-après désignée, entre son domicile et le lieu d'enseignement (MEP 4 boulevard des Nations 14540 BOURGUEBUS) sont autorisés au titre des décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 1310 du 29 octobre 2020 modifiés par le décret 2020-1582 du 14 décembre 2020 et par le décret 2020-31 du 15 janvier 2021 instituant un couvre-feu de 18 h 00 à 6 h 00.

Nom de l'élève :

Prénom :

Nom et prénom du responsable légal :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Nature de l'enseignement (niveau – spécialité) :

Horaire du ou des cours :

Moyen de déplacement :

Justificatif valable pendant la période prévue par les décrets susvisés.

Fait à BOURGUEBUS le 21 janvier 2021,

Le Directeur Guillaume HUBERT